



**LES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de CAP Nord Martinique  
VENDREDI 02 OCTOBRE 2015**

***Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique, réuni le 02 octobre 2015, a pris les décisions suivantes :***

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 de CAP Nord & Budgets annexes**

Le Conseil communautaire a voté le BS 2015 qui s'établit comme suit :

- Section d'investissement : 14 413 352,92
- Section de fonctionnement : 2 887 183,71

Soit un total de : 17 300 536,63€

L'adoption de ce Budget supplémentaire porte l'ensemble des prévisions pour l'année 2015 à :

- Section d'investissement : 20 738 052,92€
- Section d'investissement : 46 719 983,71€

Soit une prévision budgétaire globale pour l'exercice 2015 de 67 458 036,63€

**APPROBATION DU SEUIL DES DEPENSES DES BIENS DE FAIBLE VALEUR**

Le Conseil communautaire a fixé le seuil de la dépense à partir duquel les biens acquis sont comptabilisés en investissement, inventoriés et amortissables à 500 € HT et a arrêté le taux d'amortissement de 100 % pour tous biens acquis pour une valeur de 500 € HT à 1500 € HT.

**INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE**

Le Conseil a décidé d'accorder l'indemnité de conseil annuelle au taux maximum au Comptable Assignataire de la collectivité, celle-ci étant calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

**APPROBATION DU REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Dans le cadre du nouveau dispositif d'inscription et de paiement du transport scolaire mis en place par la Communauté d'Agglomération pour la rentrée scolaire 2015-2016, un règlement a été établi définissant les conditions d'utilisation du service (bénéficiaires, règles d'utilisation, sécurité, discipline...)

Ce présent règlement sera disponible en téléchargement sur le site Internet de CAP Nord et devra être lu et approuvé par tous les représentants légaux ainsi que les usagers du service.

## **CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE AU CONSEIL GENERAL POUR DES LIAISONS INTRA COMMUNAUTAIRES**

Le Conseil communautaire a décidé d'approuver la convention de délégation temporaire de compétences de transport public urbain de personnes de la Communauté d'Agglomération au Conseil Général de la Martinique pour :

- des transports des liaisons intra-communautaires scolaires,
- du transport intracommunautaire régulier par taxis collectifs et grandes lignes.

La convention, qui fait suite à celle signée pour 2014-2015, prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015 et expirera le 30 juin 2016 ou à la mise en place de l'Autorité Unique de Transport «Martinique Transport» et du Périmètre Unique de Transport Urbain sur le territoire de la Martinique

## **APPROBATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS DE RHI**

Le Conseil a approuvé les avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) pour le compte de communes membres : Nord Plage à Macouba, Quartier du Fort à Saint-Pierre, Usine et Reynoird au Robert. Ces avenants sont nécessaires pour tenir compte de la modification des programmes et par conséquent des enveloppes financières prévisionnelles.

## **INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)**

Les élus ont approuvé la création d'une cellule ADS à CAP Nord Martinique, pour assurer l'instruction notamment des permis de construire pour le compte des communes qui le souhaitent et pour lesquelles l'Etat n'assure plus la mission (Bellefontaine, Le Carbet, Saint-Pierre, Morne-Rouge, Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Macouba, Grand-Rivière, Le Lorrain, Le Marigot, Le Morne-Vert, Le Prêcheur)

La délivrance de l'autorisation d'urbanisme continue de relever du pouvoir de police du Maire, avec qui une convention est passée.

## **DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT A POINTE MELON AU ROBERT**

Dans le cadre de la réalisation de la zone d'aménagement touristique à Pointe Melon au Robert, le Conseil communautaire a autorisé le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de défrichement auprès de la DAAF, pour les parcelles S1157, T202, T135 et T269 et le dépôt d'une demande de dispense d'autorisation de défrichement pour la parcelle S1158 et une partie de la S1157.

## **CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE**

Le Conseil a autorisé la signature de la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur les parcelles S1158, S1157, T202, T135 et T269, dans le cadre du projet de zone d'aménagement touristique à Pointe Melon au Robert.

### **PLAN DE FINANCEMENT DU DOME DE GRANDE SAVANE AU PRECHEUR**

Le Conseil a approuvé le nouveau plan de financement du Domaine Martiniquais de l'Expérimentation (DOME) à Grande-Savane au Prêcheur, rendu nécessaire par un certain nombre de difficultés, notamment une première consultation infructueuse sur la quasi-totalité des lots travaux, un blocage dû à un riverain, des difficultés d'accessibilité, d'approvisionnement et d'acheminement des matériaux au site. Il a validé la décomposition de l'opération en deux tranches : une partie reste positionnée sur le PO FEDER 2007-2013 et une deuxième tranche sur le PO FEDER 2013-2020.

### **ADHESION A CITES UNIES FRANCE**

Le Conseil a approuvé l'adhésion de CAP Nord à l'association Cités Unies France qui regroupe des collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale. Elle a une mission d'animation et de coordination pour ces collectivités. Elle est par ailleurs l'inspiratrice de lois et de règlements qui ont fait de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités.

### **ADHESION A L'OBSERVATOIRE MARTINQUAIS DE LA BIODIVERSITE**

Les élus ont approuvé l'adhésion de CAP Nord au dispositif de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (OMB), autorisé la signature de la Charte de fonctionnement de l'Observatoire et désigné M. Christian PALIN comme élu référent pour ce projet.

### **APPROBATION DES STATUTS DE LA SPL INVEST MARTINIQUE**

Le Conseil a approuvé le nouveau projet de statuts de la société publique locale INVEST Martinique à laquelle la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a adhéré et pris part au capital social par délibération du 20 février 2015.

### **DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE CAP NORD MARTINIQUE**

Les élus communautaires ont désigné Mme Monique AUDINAY et M. Alain RAPON pour représenter CAP Nord au sein du Conseil d'Administration de la Société Locale Publique (SPL) «Agence Martiniquaise de Développement Culturel»

Le Conseil a, par ailleurs, désigné M. Belfort BIROTA et M. Joseph PERASTE pour représenter CAP Nord Martinique au sein du Conseil d'Administration de la SPL d'aménagement (ex SODEM)